PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

SEMEAC

Page de garde et contenu assemblés à partir des documents fournis par la commune

Préfecture des Hautes-Pyrénées
28 SEP. 2015
ARRIVÉE

ANNEXES

ANNEXES SANITAIRES

6.1.1.1 – ALIMENTATION EN EAU POTABLE : NOTE

REVISION 2			
Arrêté	Enquête Publique		Approuvé
17 décembre 2014	26 mai 2015	29 juin 2015	23 septembre 2015

Le Maire
MAIRIE DE SEMEAC (65)
Geneviève ISSON

Vu pour être annexé à la délibération n°39 du 23/09/2015

2au
Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme
SEBA SUD OUEST

ANNEXES SANITAIRES

6.1.1.1 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Pour la distribution en eau potable, la commune de Séméac adhère au **Syndicat Intercommunal Adour Coteaux** qui rassemble 12 communes.

Le réseau du syndicat est alimenté par 2 ressources:

- Un puits dans la nappe de l'Adour situé à Soues ;
- Un achat d'eau à Bagnères de Bigorre (usine de Médous, CGE).

La qualité bactériologique des deux ressources est satisfaisante à très satisfaisante.

Pour les nitrates la situation est normale pour la ressource de Bagnères de Bigorre, alors qu'elle est préoccupante pour le puits de Soues 40 à 50 mg/l.

Le réseau communal est très correctement dimensionné à partir des réservoirs situés sur le coteau, avec un maillage qui dessert l'ensemble des zones urbanisées et urbanisables.

Le réservoir qui dessert la ville de Séméac et une grande partie d'Aureilhan est le **réservoir dit « de Séméac » d'une capacité de 2400 m^3**.

Le quartier des Gravettes est alimenté par le réservoir dit de "Piétat" (500m^3) qui alimente la commune de Soues.

- **Défense incendie :**

La défense incendie est assurée sur l'ensemble des zones urbaines de la commune par le réseau de distribution en eau et un nombre suffisant de poteaux incendie.

Dans les opérations d'ensemble, le nombre, la contenance, le débit et l'implantation des points d'eau pour la défense incendie doivent être déterminés en accord avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Pyrénées.

P L U

PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

SEMEAC

Page de garde et contenu assemblés à partir des documents fournis par la commune

Préfecture des Hautes- Pyrénées
28 SEP. 2015
ARRIVÉE

ANNEXES

ANNEXES SANITAIRES

6.1.1.2 – ALIMENTATION EN EAU POTABLE : PLAN DES RESEAUX

REVISION 2			
Arrêté	Enquête Publique		Approuvé
17 décembre 2014	26 mai 2015	29 juin 2015	23 septembre 2015

Le Maire
MAIRIE DE SEMEAC (65)
Geneviève ISSON

Vu pour être annexé à la délibération n°39 du 23/09/15

2au
Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme SEBA SUD OUEST

3

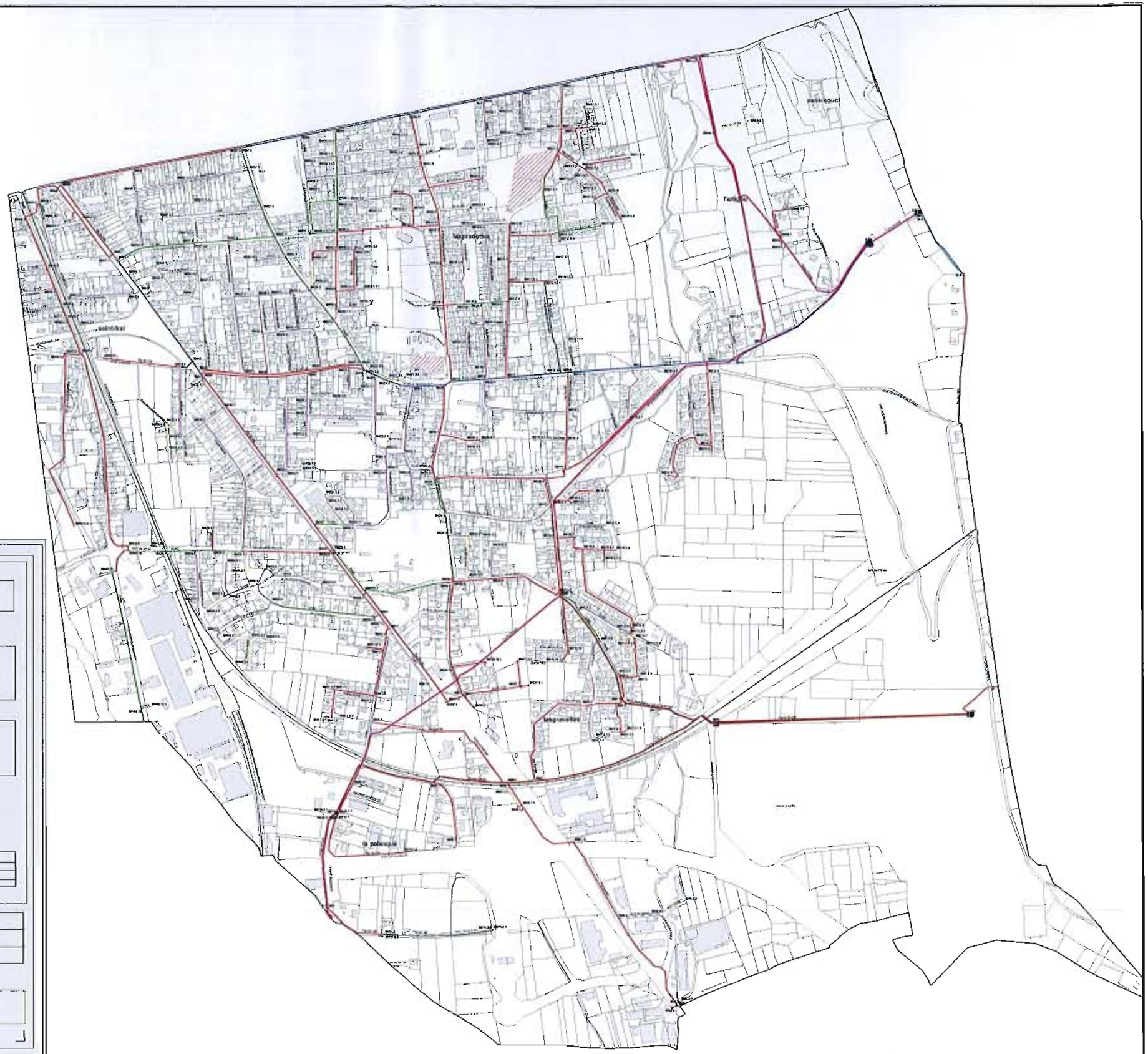

Légende

	On Conduites (mm)	
	Fonte	PVC
Ventouses	< 50	< 50
Vannes de Purge	50	53/63
Vannes de Sectionnement et d'antenne	60	63/75
Vannes de poteau d'incendie	80	90/110
Vannes fermées	100	
Exutoires purges	125	
Noeud	150	
Poteaux d'incendie	175	
Réservoir	200	
Tronçons voies ferrées	250	
Bâtiments	300	
Parcelles		
Limites communales		

REGION MIDI - PYRENEES
DEPARTEMENT DES HAUTES - PYRENEES

SYNDICAT ADOUR COTEAUX

COMMUNE DE SEMEAC

Indices	Dates	Modifications
A	17/02/2011	*plan provisoire*
B	29/09/2011	*Vérification du réseaux*

le 29 Septembre 2011	ECHELLE/ 1/5000	Plan n°11
Dessiné par : T b	Vérifié par: Y B	Validé par: NBD
Référence: XW4400n/eau potable/adour coteaux/batarne bdee/global		

bdEe
9 rue Caussade - 65600 Séméac
Tel 0562379999, Fax 0562379776
Email: Boubeedupont@wanadoo.fr

P L U

PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

SEMEAC

Page de garde et contenu assemblés à partir des documents fournis par la commune

Préfecture des Hautes-Pyrénées
28 SEP. 2015
ARRIVÉE

ANNEXES

ANNEXES SANITAIRES

6.1.2.1 – ASSAINISSEMENT : SCHEMA DIRECTEUR

REVISION 2			
Arrêté	Enquête Publique		Approuvé
17 décembre 2014	26 mai 2015	29 juin 2015	23 septembre 2015

Le Maire

MAIRIE DE SEMEAC (65)

Geneviève ISSON

Vu pour être annexé à la délibération n°39 du 23/09/15

2au Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme SEBA SUD OUEST

Département des Hautes-Pyrénées

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Adour-Alaric

Commune de Séméac

Schéma Communal d'Assainissement

Synthèse d'étude

PA01344 – FP
Juillet 2003

Sommaire

1 ..... DONNEES GENERALES 1

1.1 ..... Milieu naturel 1

1.2 ..... Milieu humain 1

2 .....DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT 3

2.1 ..... Description du système 3

2.2 .....Caractérisation du fonctionnement 5

2.3 ..... Localisation précise des anomalies 6

2.4 .....Propositions d'actions de réhabilitation 7

3 ..... ETUDE PREALABLE AU ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT 9

3.1 ..... Périmètre de l'étude 9

3.2 .....Résultats 9

3.3 ..... Habitat et nuisances 11

4 .....ETUDE DES SOLUTIONS D'ASSAINISSEMENT 12

4.1 .....Perspectives de développement 12

4.2 .....Etude des solutions d'assainissement 13

4.3 .....Les stations d'épuration 14

4.3.1 .....Vérification des taux de charges actuel et futur 14

4.3.2 ..... Aménagements à prévoir 14

5 ..... MISE AU POINT DU SCHEMA COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT 15

6 .....SECTEURS RELEVANT DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 17

6.1 ..... Secteur concerné 17

6.2 .....Les sous-produits 17

6.3 .....Mise en œuvre d'une politique d'assainissement 17

6.4 ..... Financement 18

7 ..... SECTEURS RELEVANT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 19

7.1 .....Extension de la collecte 19

7.2 ..... Réhabilitation des réseaux 19

7.3 .....Les stations d'épuration 21

7.4 ..... Financement 21

Liste des tableaux et figures

TABLEAU 2.A : CARACTERISATION DES DEBITS 5
TABLEAU 2.B : INSPECTIONS TELEVISEES 6
TABLEAU 3.A : SYNTHESE DES ETUDES DE SOL ET DES CONTRAINTES D'HABITAT 10
TABLEAU 4.A : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT 12
TABLEAU 4.B : SOLUTIONS D'ASSAINISSEMENT PAR QUARTIER 13
TABLEAU 7.A : HIERARCHISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION 20

****

FIGURE 2.A : SYNOPTIQUE DES MODES D'ASSAINISSEMENT _____ 4
FIGURE 2.B : LOCALISATION DES INSPECTIONS TELEVISEES _____ 8
FIGURE 5.A : CARTE DE ZONAGE DES MODES D'ASSAINISSEMENT _____ 16

1

Données générales

1.1 Milieu naturel

Les communes d'Aureilhan, de Barbazan-Debat, Séméac et Soues font parties du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Adour-Alaric.

Elles sont contiguës et limitrophes avec Tarbes (cf. figure 1.a).

Soues, Séméac et Aureilhan sont traversées du Sud au Nord par la route départementale n° 8.

Barbazan-Debat, Séméac et Aureilhan sont desservies par la route nationale n° 117 et n° 21.

La desserte de ces communes est également assurée par l'autoroute A64 qui traverse Soues, Séméac et Barbazan-Debat d'Ouest en Est.

Le relief des communes est relativement vallonné pour les terrains situés entre l'Ousse et le canal d'Alaric (altitudes comprises entre 295 m et 470 m), il est relativement plat pour ceux compris entre le canal d'Alaric et l'Adour (altitudes comprises entre 290 m et 365 m).

Le territoire de Séméac a une superficie totale de 629 ha.

1.2 Milieu humain

La commune dispose d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé en 1998.

La démographie de ces 25 dernières années diminue avec un taux de – 0.34 % par an correspondant à :

- 5 160 habitants en 1975,
- 4 751 habitants en 1999.

Paradoxalement, le développement pressenti aurait pour conséquence une augmentation de la population de l'ordre de 10 logements par an pour les 10 ans à venir.

Le service d'eau potable dessert 2 033 abonnées pour 260 106 m^3 en 2000 (128 m^3/an/ab).

Le territoire communal est réparti en un secteur d'assainissement collectif regroupant 99 % des habitations et un secteur d'assainissement autonome concernant 1 % des logements.

2

Diagnostic du système d'assainissement

2.1 Description du système

Le Syndicat Adour Alaric compte deux systèmes d'assainissement bien distincts :

- 135 km de réseau séparatif et unitaire, dont 37 km (soit 28 %) sur Séméac, 18 déversoirs d'orage et une station de traitement d'une capacité de 25 500 EH située à Aureilhan,

7 110 abonnés sont raccordés au réseau, dont 2 018 sur Séméac (taux d' équipement de Séméac : 99%).

- 5 km de réseau séparatif et une station de traitement d'une capacité de 500 EH située à Barbazan-Debat,
- 81 abonnés de Barbazan-Debat sont raccordés au réseau.

Le synoptique 2.a ci-après indique les modes d'assainissement pour chaque commune.

Figure 2.A : Synoptique des modes d'assainissement

2.2 Caractérisation du fonctionnement

Deux campagnes de mesures en continu ont eu lieu en nappe basse et en nappe haute. Les principales conclusions sont données ci-après :

Tableau 2.A : Caractérisation des débits

		Taux de collecte %	Débit total m³/j	Débit d'eaux claires parasites m³/j	% d'eaux claires parasites m³/j	Superficie active raccordée m²
Station de Aureilhan	Nappe basse	99 % hydraulique 95 % organique	3 100	600	19	150 000
	Nappe haute	93 % hydraulique	3 560	1 220	34	177 000
Station de Piétat	Nappe basse	80 % hydraulique 109 % organique	35	7	20	1 000
	Nappe haute	150 % hydraulique	57	5	9	2 100

Des mesures de débits nocturnes ont permis d'identifier certains tronçons défectueux qui permettraient l'infiltration des eaux par temps sec. Ainsi 10 km environ seraient à l'origine de 85 % (11,5 l/s) des introductions d'eaux claires parasites totales (13,5 l/s).

Le diagnostic des stations d'épuration, réalisé à partir des bilans de l'exploitant et de la DDASS, a montré que les stations fonctionnaient correctement ; que les rendements épuratoires et/ou les concentrations rejetées étaient conformes aux normes de rejet.

La capacité hydraulique des stations est dépassée pour Aureilhan par temps de pluie et quasiment en continu pour Piétat. Alors que lors de notre bilan, la charge hydraulique n'atteignait que 57 % de la capacité nominale.

La charge organique de la station d'Aureilhan pour 2001 laisse environ 20 % de capacité pour des raccordements futurs.

Des visites et des prélèvements d'échantillons de rejets d'industriels ont permis de mettre en évidence que certains rejets possédaient un PH élevé, notamment le laboratoire d'analyses qui atteint un PH de 9,2.
Tous les autres paramètres mesurés ont des teneurs correctes.

2.3 Localisation précise des anomalies

Des tests à la fumée ont permis de repérer les raccordements d'eaux pluviales au réseau d'assainissement (gouttières, regards ou branchements non étanches…).

20,7 km de réseaux ont été testés.

Les résultats principaux sont les suivants :

Sur 88 problèmes recensés :

- 81 habitations ont raccordé une ou plusieurs gouttières au réseau d'eaux usées,
- 1 grille avaloir est branchée au réseau,
- 6 problèmes d'étanchéité ont été repérés sur le réseau.

Toutes ces anomalies ont été repérées précisément sur un plan remis au Syndicat.

Des inspections télévisées ont permis de localiser précisément les défaillances du réseau d'assainissement à l'origine d'intrusion d'eaux claires.

5,8 km de réseaux ont été inspectés.

Les principales anomalies sont les données dans le tableau qui suit.

Tableau 2.B : Inspections télévisées

Commune	Nom de rue	Linéaire tronçon ml	Linéaire inspecté ml	Diamétre mm	Matériau	Problème recensé
Aureilhan	Rue Rameau	114	114	200/300	BETON	Racines
	Av des Castors	89,7	89,7	400	BETON	Racines, epaufrure…
	Av des cedres	442	442	200	A.C.	Tronçon globalement endommagé
	Ch.des Joulanes	286,5	286,5	250	A.C.	
Seméac	Av de la république	538,5	538,5	200	A.C.	Tronçon globalement endommagé
	Rue Langelez	271,5	232,5	150	A.C.	Tronçon globalement endommagé
	Rue du moulin vert	184,5	172	150	A.C.	Tronçon moyennement endommagé
	Rue Jean Jaures	443,5	346,3	150	A.C.	Tronçon moyennement endommagé
	Rue Lamartine	180,5	180,5	160	A.C.	Tronçon globalement endommagé
	Rue du 11 Novembre	306	306	160	A.C./PVC	Néant
Soues	Rue A. Fourcade	102,5	102,5	300	A.C.	Totalement détérioré
	Rue A. Breyer	301,5	301,5	200	A.C.	2 cassures
Barbazan - Debat	Rue des Garennes	388,5	388,5	200	A.C.	2 epaufrures
	Rue de la Paix	591	580,5	150/160/200	A.C./PVC/A.C.	Tronçon globalement endommagé
	Allées du Château	454	454	160	PVC	Joint apparent avec infiltration
	Rue de la Libération	232,5	232,5	160/200	P.V.C./A.C.	Tronçon moyennement endommagé
	Av. des Peupliers	896	868	150	A.C.	
	Rue de la République	192	184,5	150	A.C.	Tronçon globalement endommagé

2.4 Propositions d'actions de réhabilitation

Plusieurs actions sont à entreprendre pour réduire les dysfonctionnements.

Elles représentent un montant total d'investissement de 697 000 €HT pour le SIA Adour Alaric dont 259 000 €HT sur Séméac se décomposant comme suit :

- réhabilitation des canalisations pour supprimer les apports d'eaux claires
  Coût : 259 000 €HT

- incitation des abonnés à raccorder les eaux pluviales au réseau adéquat
  Coût à la charge des particuliers

Le programme complet permettra d'éliminer 9.2 l/s soit 795 m^3/j environ d'eaux claires parasites représentant 70 % des apports identifiés au niveau des ouvrages du SIA Adour Alaric.

Figure 2.B : Localisation des inspections télévisées

3

Etude préalable au zonage de l'assainissement

3.1 Périmètre de l'étude

L'aptitude des sols a été étudiée sur les zones construites et constructibles du P.O.S., non desservies à ce jour par le réseau d'assainissement.

Dans le cadre de cette étude, 23 zones dont 7 sur Séméac ont fait l'objet de sondages à la tarière à main, au tracto-pelle et d'essais de perméabilité afin de définir l'aptitude des sols à l'infiltration

3.2 Résultats

Les unités de sol rencontrées sur les secteurs étudiés présentent des niveaux d'aptitude à l'infiltration variables.

Le tableau 3.a ci-après récapitule pour chaque secteur le nombre de sondages, les contraintes majeures observées, les résultats des essais de perméabilité ainsi que la filière préconisée.

Tableau 3.A : Synthèse des études de sol et des contraintes d'habitat

Commune	Secteur	Localisation	Nombre d'habitat°	Sondages	Contrainte majeure rencontrée	Perméabilité mm/h	Filière d'assainissement autonome préconisée
AUREILHAN	1-1	Montagna	2	13 à 18	Perméabilité Nappe alluviale	P3 = 7 mm/h	Filtre à sable drainé
	1-2	Laborde	2 et 1 atelier	1 à 5 et T1	Nappe	-	Tranchées filtrantes
	1-3	Mouniquet	9	6 à 12 - T2	Perméabilité Nature argileuse du sol	P1< 6 mm/h P2 = 10 mm/h	Filtre à sable drainé
	1-4	Marque-Débat	0	19 à 32 - T3	Nappe	P4 = 54 mm/h	Tranchées filtrantes
	1-5	Arrious Courraoux	0				
	1-6	Notre Dame La Chartreuse	2				
BARBAZAN-DEBAT	3-1	Cassoulet Clos	0	9 à 13	Nappe	-	Tranchées filtrantes
	3-2	La Moutt Las Garrenes	7	1 à 8 - T1	Perméabilté Nappe	P1 et P2 < 7 mm/h P4 = 34 mm/h	Filtre à sable drainé éventuellement surélevé
	3-3	Lasgraves	6	14 et 15	Sol argileux Pente > 10 % Hydromorphie	P3 = 102 mm/h (dûe à la forte pents)	Filtre à sable drainé
	3-4	Bernadet	4	16 à 19 - T2	Perméabilité Nature argileuse du sol	P5 = 6 mm/h	Filtre à sable drainé
	3-5	Pic du Midi	8				
SEMEAC	2-1	ZAC Buala	0	1 à 3	Hydromorphie Nappe	-	Filtre à sable drainé ou Tertre drainé si présence de nappe
	2-2	Le Bourg d'Oiseaux	4	4	Perméabilité Nature argileuse du sol Pente	-	Filtre à sable drainé
	2-3	Lanne-Darre	0	5 à 13 - T1	Nappe vers 2 m	P1 = 26 mm/h P2 = 54 mm/h	Tranchées filtrantes
	2-4	Lateral	0				
	2-5	Lasgravette	4	14 à 17	Perméabilité Nature argileuse du sol Nappe		Filtre à sable drainé
	2-6	Lapoutge	2	18 à 21 - T2	Perméabilité nappe vers 2 m	P3 = 6 mm/h	Filtre à sable drainé
	2-7	Lasgarrenes	0				
SOUES	4-1	L'Espiette Mauperrec	0	1 à 7 - T1	Nappe l'hiver	P2 = 112 mm/h	Tranchées filtrantes
	4-3	Arrivets	3				
	4-2	Chemin du Bois	1	8 et 9	Perméabilité Bande argileuse entre 50 et 70 cm Nappe	P1 = 12 mm/h	Filtre à sable drainé ou filtre à sable sous reserve d'une étude à la parcelle
	4-4	Les Baches	2 maisons et 1 usine	10	Epaisseur du sol Remontée de la nappe	-	Etudes à la parcelle
	4-5	Bernade	1				

3.3 Habitat et nuisances

Des visites d'installations autonomes ont été réalisées afin de vérifier les niveaux d'équipement des habitations et de localiser d'éventuelles nuisances sanitaires.

Sur les 17 visites réalisées :

- aucun rejet direct n'a été constaté,
- toutes les installations visitées possèdent au minimum un prétraitement composé d'une fosse septique ou fosse toutes eaux et parfois d'un bac à graisse en complément,
- 5 installations ne possèdent pas de traitement si ce n'est un puisard pour 2 d'entre elles. Ces installations datent d'avant 1970,
- 1 seule installation pourtant assez récente (1984) n'a pas séparé les eaux usées des eaux pluviales,
- 5 habitations déclarent avoir des problèmes de fonctionnement : odeurs ou engorgements,
- des traces d'eaux usées ont été constatées au niveau d'un fossé.

Globalement, 4 installations sont complètes, c'est à dire qu'elles disposent d'une fosse toutes eaux de 3 m^3 minimum et d'un traitement composé de tranchées filtrantes ou d'un filtre à sable.

4

Etude des solutions d'assainissement

4.1 Perspectives de développement

Les perspectives de développement prévues aujourd'hui pour les vingt prochaines années sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4.A : Perspectives de développement

Commune	Hypothèses retenues 0 - 10 ans	Hypothèses retenues 10 - 20 ans	Estimation du nombre d'abonnés à raccorder 0 - 20 ans
Aureilhan	460 logements	15 à 20 logements/an	660 logements
Barbazan-Debat	80 logements + 10 logements /an	20 logements / an	380 logements
Séméac	150 logements + Zone artisanale	10 logements / an	250 logements + Zone artisanale
Soues	80 logements	7 logements/an	150 logements
Total	**870 logements + zone artisanale**	**570 logements**	**1440 logements + zone artisanale**

4.2 Etude des solutions d'assainissement

Pour les secteurs d'urbanisation actuelle ou potentielle jouxtant la zone de collecte, il a été étudié le raccordement au réseau collectif et le maintien de l'assainissement autonome.

Les deux solutions ont été comparées sur le plan financier, en calculant notamment le nombre d'habitations nécessaires pour que le coût global des deux possibilités, ramené à l'habitation, soit équivalent.

En fonction de ces données, ainsi que des orientations concernant le développement urbain, il a été décidé d'étudier les projets figurant dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4.B : Solutions d'assainissement par quartier

Commune	Lieux-dit	Nombre d'habitations existantes	Assainissement autonome		Asainissement collectif		
			Coût de la filière préconisée € HT		Coût de la collecte € HT		Nombre d'abonnés nécessaire pour que les coûts soient équivalents
			Type	Coût	Totale	Par abonné desservi	
Soues	Rue Lamaze	1	-	-	17 500 € HT	17 500 € HT	-
Séméac	Au bourg d'oiseaux	3	Filtre à sable drainé	7 200 € HT	46 000 € HT	15 333 € HT	6
	Commerces	-			82 500 € HT	-	
Aureilhan	Bours	8	-	-	67 500 € HT	8 438 € HT	
	Laborde	7	Tranchées filtrantes	4 600 € HT	100 000 € HT	14 286 € HT	21
	Place des courlis	18	-	-	184 500 € HT	10 250 € HT	-
Barbazan-Debat	Lasgrave	5	Filtre à sable drainé	6 800 € HT	131 100 € HT	26 220 € HT	19
	Bernadet	4	Filtre à sable drainé	8 125 € HT	67 500 € HT	16 875 € HT	8
	Pic du Midi	8	Filtre à sable drainé	6 630 € HT	167 500 € HT	20 938 € HT	25

Remarque : l'investissement total induit par ces travaux est de 864 100 €HT.

Mis à part le raccordement de la place des Courlis sur Aureilhan et des habitations en limite de commune de Bours, tous les projets semblent onéreux. Ils sont largement supérieurs au coût du mode d'assainissement autonome.

Tous les autres secteurs relèveront de l'assainissement autonome.

4.3 Les stations d'épuration

4.3.1 Vérification des taux de charges actuel et futur

→ **Aureilhan : 25 500 EH**

- Taux de charge actuel :
  - * 80 à 100 % en hydraulique (dont 19 à 34 % d'eaux claires parasites),
  - * 72 à 84 % en organique ;
- marge de 15 % environ sur la capacité de la station soit ≅ 3 800 EH ;
- évolution du nombre d'abonnés :
  - * à l'horizon 10 ans : 2 200 EH – taux de charge : 94 %,
  - * à l'horizon 20 ans : 1 500 EH – taux de charge : 100 %.

L'évolution du taux de charge est à contrôler au fur et à mesure des raccordements.

→ **Piétat : 500 EH**

- Taux de charge actuel :
  - * 35 à 57 % en hydraulique (dont 9 à 20 % d'eaux claires parasites),
  - * 66 à 90 % en organique ;
- marge de 10 % environ sur la capacité de la station soit ≅ 50 EH ;
- évolution du nombre d'abonnés : elle concerne deux zones de 11 habitations (30 EH) et une discothèque. Selon les capacités de cette dernière, tous ces raccordements pourraient être réalisés.

4.3.2 Aménagements à prévoir

Divers aménagements sont à prévoir sur la station d'épuration d'Aureilhan :

- amélioration de la filière eau : 75 100 € HT
- amélioration de la filière boues : 13 700 € HT
- aménagement des locaux : 70 000 € HT

Le coût total de ces travaux serait de 158 800 € HT.

L'investissement lié au traitement du phosphore est estimé à 22 000 €HT. Il comprend la fourniture d'une pompe doseuse avec abri et une dalle béton accueillant la cuve de stockage du chlorure ferrique.

5

Mise au point du schéma communal d'assainissement

Le schéma communal d'assainissement de la commune de Séméac a été finalisé sur la base du choix par la collectivité d'une politique globale d'assainissement.

Celle ci a décidé de retenir les projets d'assainissement collectif, étudiés précédemment, à savoir :

- Zone située entre la voie SNCF et le rond point de l'avenue de Toulouse (commerces).

L'assainissement collectif concernera également les zones NA situées à proximité du réseau d'assainissement existant.

Les autres quartiers relèveront de l'assainissement non collectif.

La carte de zonage présentant ce choix est reportée ci-après.

Figure 5.A : Carte de zonage des modes d'assainissement

6

Secteurs relevant de l'assainissement non collectif

6.1 Secteur concerné

Le zonage fait apparaître une superficie très faible de secteurs d'assainissement non collectif. Il s'agit de deux zones 1NA et UC situées « quartier Le bourg d'oiseaux ».

La filière d'assainissement autonome préconisée concerne un filtre à sable drainé pour ces deux zones.

L'habitat diffus concerne environ 15 habitations.

6.2 Les sous-produits

L'assainissement autonome qui concerne environ 108 abonnés (dont 15 sur Séméac) génère 2 types de sous-produits :

- les boues issues des fosses ≅ 81 m^3/an,
- les graisses retirées des bacs à graisse ≅ 16 m^3/an.

6.3 Mise en œuvre d'une politique d'assainissement

La commune ou le Syndicat doit mettre en place avant le 31 décembre 2005 un service de contrôle des installations d'assainissement autonome, conformément à la réglementation en vigueur. Ce service assurera :

- le contrôle de conception (au niveau des demandes d'autorisation de construire),

- le contrôle de réalisation (avant la mise en service des installations),
- le contrôle de fonctionnement (préconisé une fois tous les 4 ans).

Le volume d'heures travaillées que représentent les contrôles de fonctionnement (108 contrôles par an sur le Syndicat : 108 heures environ, soit 13 jours par an), pourrait être confié à une structure intercommunale. Cette possibilité présente différents avantages :

- optimisation des moyens humains et matériels,
- possibilité d'offrir une meilleure technicité du service, par une expérience plus large des personnels,
- agents moins soumis à la « pression » des administrés que des employés communaux.

6.4 Financement

Les coûts de réhabilitation des installations d'assainissement autonome sont normalement à la charge des particuliers. La collectivité peut bénéficier d'aides de l'Agence de l'Eau dans les conditions suivantes :

- l'étude de zonage doit avoir été réalisée, la carte de zonage publiée,
- le service de contrôle (SPANC)doit avoir été mis en place.

Pour l'année 2003, les conditions maximales de financement sont :

- réhabilitation : 25% de subvention du montant hors taxes des travaux sur une base maximum de 9 000 € TTC.

Les contrôles de conception et de fonctionnement peuvent également être financés à hauteur de :

- contrôle de conception : prime de 153 € HT par installation,
- contrôle de fonctionnement : 23 € HT par installation.

Le Conseil général ne subventionne pas à ce jour ces travaux et contrôles.

7

Secteurs relevant de l'assainissement collectif

7.1 Extension de la collecte

Les projets d'assainissement collectif suivant ont été retenus par la collectivité.

- les zones NA,
- Zone située entre la voie SNCF et le rond point de l'avenue de Toulouse (commerces).

7.2 Réhabilitation des réseaux

Une hiérarchisation des travaux de réhabilitation a été proposée au SIA Adour Alaric en fonction du gain d'eaux claires parasites et du coût des travaux (cf tableau 7.a ci-après).

La totalité des travaux de réhabilitation devrait permettre de réduire environ 70% (9.2 l/s) des eaux claires parasites totales.

Tableau 7.A : Hiérarchisation des travaux de réhabilitation

Commune	Adresse	Coût de la réhabilitation € HT	Eaux claires parasites du tronçon l/s	Coût/eaux claires éliminées (€ HT)/ (l/s)
Soues	Rue A. Fourcade	28 280	4,30	8 251
Barbazan	Rue des Garennes	23 810	0,80	38 763
Barbazan	Rue de la Libération	41 940	1,25	39 312
Soues	Rue A. Breyer	24 980	0,50	64 360
Aureilhan	Av des cedres-Joulanes	62 020	0,60	115 367
Barbazan	Rue de la République	57 810	0,50	130 020
Seméac	Av de la république Rue Langelez Rue du moulin vert	165 520	0,60	311 867
Barbazan	Rue de la Paix Allées du Château	142 940	0,45	317 356
Seméac	Rue Jean Jaures Rue Lamartine	93 440	0,25	431 360
Seméac	Rue du 11 Novembre	0	0,05	0
Aureilhan	Rue Rameau	27 950	0,0	-
Aureilhan	Av des Castors	28 170	0,0	-
Total général		**696 860**	**9,3**	**74 931**

La réhabilitation concerne aussi pour Séméac :

- l'incitation des abonnés à déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement.

7.3 Les stations d'épuration

→ **Aureilhan : 25 500 EH**

Le taux de charge en situation future a été évalué :

- à l'horizon 10 ans : 2 200 EH – taux de charge : 94 %,
- à l'horizon 20 ans : 1 500 EH – taux de charge : 100 %.

L'évolution du taux de charge est à contrôler au fur et à mesure des raccordements.

→ **Piétat : 500 EH**

L'évolution du nombre d'abonnés concerne deux zones de 11 habitations (30 EH) et une discothèque.

Selon les capacités de cette dernière, tous ces raccordements pourront être réalisés.

Divers aménagements sont à prévoir sur la station d'épuration d'Aureilhan. Le coût total de ces travaux serait de 180 800 € HT.

7.4 Financement

Les travaux neufs ainsi que les travaux de réhabilitation concernant l'assainissement collectif peuvent être aidés dans le département par le Conseil Général et l'Agence de l'eau dans les conditions actuelles maximales suivantes :

Agence de l'eau :

- collecte : comme le taux de collecte est supérieur à 80 %, l'Agence de l'eau ne subventionnera pas ces projets,
- traitement : taux de 25 % du prix plafond,
- réhabilitation : avance de 40% remboursable en 10 annuités.

Conseil Général :

- collecte, traitement et réhabilitation : subvention de 50 % du montant HT des travaux.

Les modalités d'attribution des subventions sont définies au cas par cas selon les projets. Au moment de l'engagement effectif des travaux, une consultation des financeurs potentiels devra être réalisée pour bâtir de façon fiable le plan de financement.

ANNEXE 1

DELIBERATION MUNICIPALE

P L U

PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

Préfecture des Hautes-Pyrénées
28 SEP. 2015
ARRIVÉE

SEMEAC

Page de garde et contenu assemblés à partir des documents fournis par la commune

ANNEXES

ANNEXES SANITAIRES

6.1.2.2 – ASSAINISSEMENT : PLAN DES RESEAUX

REVISION 2			
Arrêté	Enquête Publique		Approuvé
17 décembre 2014	26 mai 2015	29 juin 2015	23 septembre 2015

Le Maire

MAIRIE DE SEMEAC (65)

Geneviève ISSON

Vu pour être annexé à la délibération n°39 du 23/09/15

2au Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme SEBA SUD OUEST

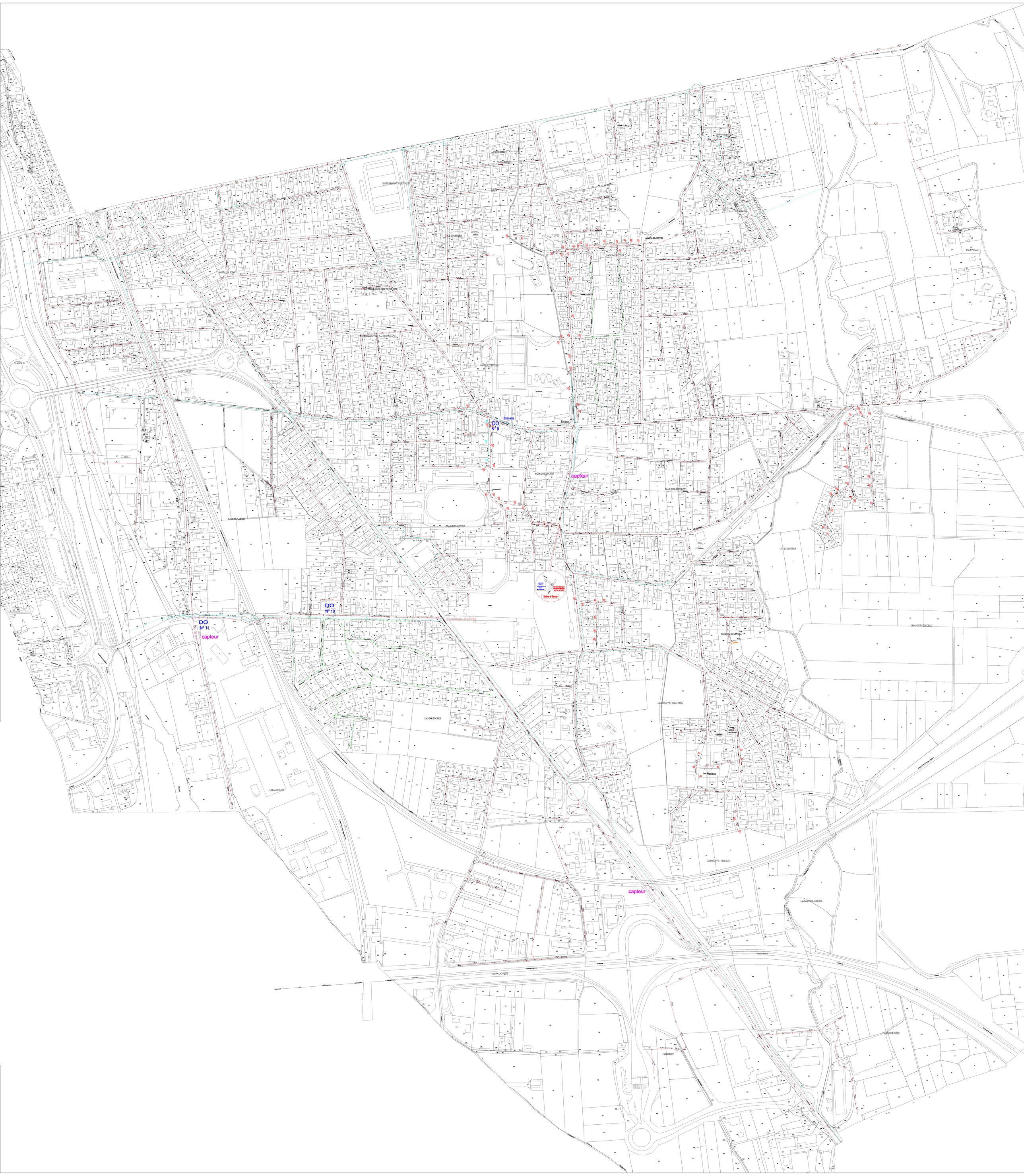
LOTISSEMENT DU STADE
LOTISSEMENT DES FERMES
LOTISSEMENT LA RESIDENCE
LABOUR
SAINT-PRAT
BOIT DU POM
LA MARNIERE
LASPEAUSSES
L'ARTIGAU
LA GLASSIERE
BOIS DU CHATEAU
PRISE DU CHATEAU
MARQUE-DARRE
LASGRAVETTES-NORD
LASGRAVETTES-SUD
LABARTHE-DARRE
LES AMOLAS
LA PALANQUE
HOURNET
Lot Mariane
SYPHON
DO N° 9
DO N° 10
DO N° 11
capteur
capteur
capteur
Système de Barrage

P L U

PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

Page de garde et contenu assemblés à partir des documents fournis par la commune

SEMEAC

Préfecture des Hautes- Pyrénées
28 SEP. 2015
ARRIVÉE

ANNEXES

ANNEXES SANITAIRES

6.1.2.3 – ASSAINISSEMENT : ZONAGE

REVISION 2			
Arrêté	Enquête Publique		Approuvé
17 décembre 2014	26 mai 2015	29 juin 2015	23 septembre 2015

Le Maire

MAIRIE DE SEMEAC (65)

Geneviève ISSON

Vu pour être annexé à la délibération n° 39 du 23/09/15

2au
Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme
SEBA SUD OUEST

Département des Hautes - Pyrénées

S.I.A. ADOUR ALARIC

Commune de Séméac

Schéma Directeur d'Assainissement

Carte de zonage des modes d'assainissement

Ind	Date	Dessiné par	Modifications	Vérifié par
A	03/02/2003	C.S	Emission du plan	F.P

PLAN D'ENSEMBLE

N° de plan : 01

Fichier : Séméac-Zones.Dwg

Echelle : 1/5000

N° d'étude : P1344

Chef de projet : FP

SAUNIER-TECHNA
DIRECTION REGIONALE SUD - OUEST
Parc d'activités Pau - Pyrénées
42, Avenue Vignancour
64000 PAU
Tel : 05.59.14.11.11 Fax : 05.59.14.11.12

Zone d'assainissement collectif